



## Conditions Générales By Experts

1. Dans les présentes Conditions Générales, on entend par : (a) Entrepreneur : l'entreprise By Experts, (b) Participant : toute personne physique ou morale qui participe à une rencontre ou s'est inscrite pour participer à une rencontre, ainsi que l'organisation dont fait partie cette personne physique ou morale, (c) Rencontre : toute rencontre organisée par l'Entrepreneur, à savoir d'office les congrès, séminaires, cours, conférences, formations, master classes, réunions « in company » et autres rencontres éventuellement organisées par l'Entrepreneur sous une autre dénomination, (d) Professeur : toute personne physique qui enseigne et/ou partage sa connaissance et son expérience avec les Participants présents à la Rencontre, (e) Inscription : un message adressé sous forme de lettre, e-mail ou formulaire d'inscription numérique par le Participant à l'Entrepreneur afin de signifier son intention de participer à une Rencontre.
2. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à tout contrat conclu par l'Entrepreneur avec un Participant, ainsi qu'à toute proposition ou invitation de l'Entrepreneur (sous quelque forme que ce soit) à participer à une Rencontre. Les conditions générales ou particulières du cocontractant de l'Entrepreneur et/ou du Participant ne sont pas censées avoir été acceptées par l'Entrepreneur.
3. L'Entrepreneur a pour mission d'organiser les rencontres. Les Participants à une Rencontre ont ainsi la possibilité d'élargir leurs connaissances et leurs compétences grâce aux efforts du/des Professeur(s). L'Entrepreneur décline toute responsabilité quant au contenu des Rencontres et aux informations que les Participants concernés recevront durant ou au sujet de la Rencontre. Ce contenu et ces informations seront déterminés par le(s) Professeur(s) concerné(s).
4. Un contrat (de participation à une Rencontre) survient entre Entrepreneur et Participant dès la réception par l'Entrepreneur de l'Inscription du Participant, ou de la confirmation de l'Entrepreneur au Participant par lettre ou par e-mail dans les cas où il n'a pas été question d'Inscription préalable. À la survenue du contrat (de participation à une Rencontre), le Participant est tenu de payer le prix de la participation, à augmenter de la TVA, et de respecter les conditions de participation. Si le Participant est une personne morale et/ou une organisation qui souhaite faire participer plusieurs personnes à une Rencontre, le prix de participation sera dû pour chacune de ces personnes. Les paiements à l'Entrepreneur doivent se faire dans les deux semaines qui suivent la réception de la facture de l'Entrepreneur par le Participant. En cas de retard de paiement, l'Entrepreneur se réserve le droit de réclamer au Participant des intérêts légaux sur le montant non payé sans mise en demeure préalable.
5. L'Entrepreneur se réserve à tout moment le droit d'annuler une Rencontre, auquel cas les contrats avec les participants à ladite Rencontre prennent fin. L'Entrepreneur peut notamment annuler la Rencontre en cas de nombre insuffisant d'Inscriptions et/ou de Participants à ladite Rencontre, ou si le lieu de la Rencontre et/ou le(s) Professeur(s) ne sont pas ou plus disponibles pour ladite Rencontre. En cas d'annulation de la Rencontre par l'Entrepreneur, celui-ci est tenu de rembourser aussitôt les montants déjà versés par les Participants. Nonobstant l'obligation de remboursement mentionnée dans la phrase précédente, l'Entrepreneur décline toute responsabilité quant aux dommages ou aux coûts encourus par le Participant du fait de l'annulation par l'Entrepreneur.
6. Chaque Participant a le droit d'annuler sans frais l'Inscription et le contrat de participation à une Rencontre jusqu'à quatre semaines avant la date de cette Rencontre. L'annulation par le Participant doit être annoncée par lettre ou par e-mail à l'Entrepreneur. En cas d'annulation non valable ou d'annulation effectuée à moins de quatre semaines de la date de la Rencontre, le Participant reste redevable du prix de la participation. En cas d'annulation valable et effectuée dans les délais (c.-à-d. jusqu'à quatre semaines avant la date de la Rencontre), le Participant a droit au remboursement du prix de participation à la Rencontre, même si le versement a déjà eu lieu. Le Participant peut à tout moment se faire remplacer à la Rencontre par une autre personne de la même organisation que celle dont fait partie le Participant. Ce remplacement doit avoir été annoncé à l'Entrepreneur par lettre ou par e-mail avant la date de la Rencontre, avec mention des coordonnées du remplaçant. Le remplacement ne vaut pas annulation par le Participant ; le Participant reste donc redevable du prix de la participation.
7. Toute responsabilité de l'Entrepreneur envers le cocontractant, en l'occurrence le Participant, est limitée à 50% du dernier montant versé par le Participant, en l'occurrence le contractant, pour sa participation à une Rencontre. Si aucun montant n'a été versé par le Participant, en l'occurrence le cocontractant, la responsabilité de l'Entrepreneur est totalement exclue. Toute responsabilité de l'Entrepreneur concernant une Rencontre expire en outre le jour où trois mois se sont écoulés depuis la date de cette Rencontre.



8. Toute inscription implique que le Participant autorise l'Entrepreneur à utiliser ses données à caractère personnel pour le traitement de l'inscription et pour l'envoi de Lettres d'information émanant de l'Entrepreneur et d'informations sur les futures Rencontres. Les données personnelles du Participant seront stockées dans la base de données constituée à cet effet par l'Entrepreneur. Le Participant a le droit de consulter, rectifier ou supprimer ses données personnelles en en faisant la demande écrite à l'Entrepreneur.

9. Tous droits de propriété intellectuelle, comme les droits d'auteur, relatifs à toutes les informations délivrées par l'Entrepreneur (comme de la documentation, du matériel de cours et tout autre matériel, y compris les logiciels) sont détenus par l'Entrepreneur et/ou le(s) Professeur(s). Toute reproduction, publication et/ou manipulation partielle ou complète des informations précitées sans accord préalable écrit de l'Entrepreneur est interdite.

---